

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1744

19 juillet 2013

SOMMAIRE

Camarimmo S.A.	83697	El Perini Holding S.A.	83675
Crallon	83667	El Perini Holding S.A.	83677
Credit Suisse Fund Management S.A.	83712	Emerald Advisory Services and Equity In-	
Croisimer Finance S.A.	83666	vestments S.A.	83677
CS European Commercial No 1 S.à r.l. ...	83668	EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l.	83677
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l.	83669	E. Miroglio Finance S.A.	83670
CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l.	83670	ERF Berlin No. 1 S.à r.l.	83675
CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l. ...	83667	ERF Glasgow S.à r.l.	83676
CS Nordic Retail No.2 S.A.	83669	Erloch S.à r.l.	83672
CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l.	83670	ESB International Luxembourg S.A.	83676
Cyen S.A.	83670	Ficastor Holding S.A.	83674
D'Amico International S.A.	83669	Fidare	83675
Dawn Finance Sàrl	83671	Financière Louis Delhaize Luxembourg	
DB Investments	83667	S.A.	83710
DECO-PEINT S.à r.l. Peinture et Décora-		Financière Louis Delhaize Luxembourg	
tion	83673	S.A.	83676
Deggendorf S.à r.l.	83671	Flaviabella S.C.l.	83678
Delta Information Technologies S.A.	83668	Frankie Topco S.à r.l.	83679
Development Finance Initiative (DFI)	83672	Galien Luxembourg S.à r.l.	83671
Dheune SA	83668	GESTOR Société Fiduciaire	83689
Duderhof S.A.	83671	Global Alternative Energy Europe S.A. ...	83686
Duse III S. à r.l.	83666	Graal Soft Sàrl (GB), succursale de Luxem-	
Duse II S. à r.l.	83672	bourg	83712
Duse S.à r.l.	83666	H.I.G. Europe - Engine S.à r.l.	83677
ECF Dundee Retail S.à r.l.	83673	INFOFIN Participations	83690
ECF Edinburgh Car Park S.à r.l.	83673	ITSmart S.A. SPF	83693
ECF Edinburgh Office S.à r.l.	83674	Maxioma Investholding S.à r.l.	83666
ECF Leutkirch Retail S.à r.l.	83674	MDN SA	83711
ECF London Office S.à r.l.	83674	Merck Holding S.à r.l.	83698
ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l.	83674	Metapax Investholding S.à r.l.	83667
ECF Maisach Logistics S.à r.l.	83675	Pilotron S.A.	83668
ECF Paris Office & Retail HoldCo S.à r.l.		Plutonite Stone S.A.	83668
.....	83675	Presidential Nursing Homes Holdings	83673
ECF Trappes Logistics HoldCo S.à r.l. ...	83676	RBC Capital Markets Arbitrage S.A.	83673
Echo Acquisition Lux One S.à r.l.	83669	Ritmo S.à r.l.	83676
Elite Print S.A.	83672		

Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 116.612.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013072553/14.

(130089711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Duse III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 134.358.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072579/11.

(130089434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Duse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 122.059.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072580/11.

(130089432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Maxioma Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 84.810.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 28 mai 2013 à 17h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAXIOMA INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2013072900/18.

(130089731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Metapax Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.379.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 24 mai 2013 à 09h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 01 juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METAPAX INVESTHOLDING Sarl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2013072909/18.

(130089715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Crallon, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.415.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2013

- Est réélue commissaire aux comptes pour une période de six années, la société FGS CONSULTING LLC, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Las Vegas sous le numéro E0048502007-1, ayant son siège social à NV 89101, 520 S. 7th Street, Suite C, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013072545/14.

(130090019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072561/11.

(130089455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

DB Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 85.905.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072582/11.

(130089748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS European Commercial No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.353.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS European Commercial Holdco N°1 S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B135796, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072555/14.

(130089491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Delta Information Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013072588/11.

(130089821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Dheune SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.197.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DHEUNE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013072592/11.

(130089386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pilotron S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013072997/9.

(130089287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Plutonite Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 96.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013072998/9.

(130089854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Echo Acquisition Lux One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.488.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 24 mai 2013

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Pablo Legorreta, dont l'adresse professionnelle se situe 110 East 59th Street, 33rd Floor, NY 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique en tant gérant de classe A de la Société avec effet au 24 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echo Acquisition Lux One S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013072608/15.

(130089899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.158.

—
Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS German Retail S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B124848, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072558/14.

(130089394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS Nordic Retail No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.887.

—
Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur Michael Chidiac, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072563/13.

(130089457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

D'Amico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 29.027.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 7 mai 2013

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe,

Référence de publication: 2013072569/12.

(130089744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS Italian Opportunities No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 117.980.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, Cordea Savills LLP, immatriculé au Royaume-Uni sous le numéro OC306423, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072560/14.

(130089650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.410.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS German Retail N°1 S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B 128614, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072565/14.

(130089397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Cyen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.066.

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Bertrange le 03 avril 2013

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 177 rue de Luxembourg L-8077 BERTRANGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Signature

Référence de publication: 2013072567/13.

(130089819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

E. Miroglio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013072607/13.

(130090149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Duderhof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 92.940.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013072604/11.

(130089328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Dawn Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 130.414.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, Cordea Savills Dawn Syndication LP, immatriculé au Royaume-Uni sous le numéro 6241664, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072571/14.

(130089651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Deggendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.432.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, CS German Retail N°1 S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B 128614, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072572/14.

(130089757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Galien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.809.

Extrait des décisions du gérant prises en date du 14 mai 2013

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts, le Gérant décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, vers le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.
2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013072693/15.

(130089780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Duse II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.623.

Il a été porté à la connaissance de la Société que son actionnaire unique, DUSE III S.à r.l. S.à r.l., immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand Duché de Luxembourg sous le numéro RCS B0134538, a changé de siège et est aujourd'hui établi à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072605/14.

(130089433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Erloch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 157.787.

EXTRAIT

Les comptes annuels de la société du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013072612/14.

(130089961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Elite Print S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.280.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale en date du 3 juin 2013

Il a été décidé en date du 3 juin 2013:

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Rudolf Willems jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013072610/12.

(130089979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Development Finance Initiative (DFI), Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 147.398.

Résolution de l'administrateur unique

En date du 22 mai 2013, le soussigné, Monsieur José GARSON, demeurant 48 rue Gabrielle Josserand à F-93500 Pantin (France), en sa qualité d'Administrateur Unique de la société DEVELOPMENT FINANCE INITIATIVE (DFI), société anonyme, prend la résolution suivante:

- transfère du siège social de la société au 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

José GARSON
L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2013072575/14.

(130089451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

DECO-PEINT S.à r.l. Peinture et Décoration, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 41, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013072586/14.

(130089398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF Dundee Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 150.013.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072621/11.

(130089487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF Edinburgh Car Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.688.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072622/11.

(130089486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

RBC Capital Markets Arbitrage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 84.699.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073017/9.

(130089510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Presidential Nursing Homes Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.143.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073003/9.

(130089408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF Edinburgh Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 149.277.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072623/11.

(130089485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF Leutkirch Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 163.047.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072624/11.

(130089484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF London Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 156.742.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072625/11.

(130089482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF Lyon Office HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.567.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072627/11.

(130089626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Ficastor Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 70.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072675/10.

(130089721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Fidare, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.949.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013072676/10.

(130090011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF Maisach Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 171.931.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072628/11.

(130089625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF Paris Office & Retail HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 153.762.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072629/11.

(130089624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

El Perini Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.630.

En date du 3 juin 2013, Fiduciaire Continentale a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société EL PERINI HOLDING S.A. en ses bureaux, sis 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg B 74 630. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société EL PERINI HOLDING S.A. et Fiduciaire Continentale a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013072634/11.

(130089998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ERF Berlin No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 172.919.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072642/11.

(130089682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ERF Glasgow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 173.841.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072643/11.

(130089681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ESB International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013072644/11.

(130089496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ECF Trappes Logistics HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 160.404.

Il a été porté à la connaissance de la Société que Monsieur James Richard, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Royaume-Uni.

Il a été également porté à la connaissance de la Société que Monsieur Michael Chidiac, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il réside aujourd'hui à 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013072630/13.

(130089623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

DELFILUX, Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 21.807.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013072682/10.

(130089773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Ritmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 1, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 81.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073023/9.

(130089866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

El Perini Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 74.630.

En date du 3 juin 2013, nous soussignés, Luc BRAUN en ma qualité d'administrateur, d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'administration, Jean-Marie POOS en ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, FIDESCO S.A. en notre qualité d'administrateur et EURAUDIT SARL en notre qualité de commissaire, avons présenté notre démission avec effet immédiat de la société EL PERINI HOLDING S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 74630.

Signature.

Référence de publication: 2013072633/13.

(130089692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.471.

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 4 juin 2013 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Ivo Hemelraad, en tant qu'Administrateur de la société avec effet immédiat;
- Monsieur Mario Cohn, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072636/13.

(130089488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.467.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 février 2013.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013072638/13.

(130089609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

H.I.G. Europe - Engine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 88.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.779.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;
- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013072726/15.

(130089448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Flaviabella S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg E 1.507.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Flavio BECCA, dirigeant de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelage, 1, rue des Près, et

2.- Madame Astrid BECCA, employée, née à Luxembourg, le 4 février 1957, demeurant à L-5855 Hesperange, 1B, rue Jos Sunnen,

Ici représentés par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile "FLAVIABELLA S.C.I.", établie et ayant son siège social à L-5867 Alzingen, 37, rue de Roeser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1507, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595 du 16 novembre 1996,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le capital social a été converti de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) en deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94-EUR) et d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-et-un euros et zéro six cents (21,06- EUR) par versements en caisse de la parts des associés, pour le porter à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des parts à vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, en conséquence de ce qui précède, de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Flavio BECCA, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2.- Madame Astrid BECCA, une part	<u>1</u>
Total: cent parts	100

La mise des associés ne pourra être augmentée qu'avec leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être souscrite sur la demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.»

Sixième résolution

L'assemblée décide, de renouveler le mandat du gérant unique, avec effet rétroactif au moment de son expiration, pour une durée indéterminée, savoir:

Monsieur Flavio BECCA, dirigeant de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant à L-3369 Leudelage, 1, rue des Près.

Septième résolution

L'assemblée constate que les adresses des associés et du gérant unique ont changé, et mandate le notaire instrumentant de mettre à jour les informations auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Larue SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013072685/65.

(130089868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Frankie Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.673.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 166.230, represented by Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 23 May 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Frankie Topco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Frankie Topco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
BRE/Europe 6NQ S.à r.l.	500	EUR 12,500.-
Total	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777,

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtundzwanzigsten Tag des Monats Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen,

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, und eingetragen ist im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 166.230.

hier vertreten durch Me Magdalena Staniczek, maître en droit, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 23 Mai 2013, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Frankie Topco S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Frankie Topco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem

Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gut-zuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers im Falle eines alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde;

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingeschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
BRE/Europe 6NQ S.à r.l.	500	EUR 12.500,
Total	500	EUR 12.500,

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr EUR 1.200,- betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. STANICZEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24658 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 5. Juni 2013.

Référence de publication: 2013072664/421.

(130090182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Global Alternative Energy Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.675.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "Global Alternative Energy Europe S.A.", having its registered office at 29, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under section B number 111.675, has been incorporated pursuant to a deed enacted by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary in Luxembourg, dated 17th October 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 399 of 23rd February 2006, which Articles of Association have since then been amended ("The Company").

The meeting is chaired by Mr. Serge BERNARD residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints Ms. Virginie GOELFF residing in Arlon as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Ms. Virginie GOELFF residing in Arlon, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the "Board of the Meeting".

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur*, by the bureau of the Meeting and the proxyholders, will remain attached to the present minutes.

II. The subscribed share capital of the Company amounts currently to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one Euro twenty-four cents (EUR 1.24) each, fully paid up.

III. It appears from said attendance list that twenty-five thousand (25,000), which thus represent the total of the shares issued by the Company, are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

IV. The shareholders further declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

V. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Report of the "commissaire a la liquidation".

2. Approval of the liquidation report.

3. Discharge to be granted to the liquidator and the "commissaire a la liquidation".

4. Closing of the liquidation.

5. Indication of the place for the keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years and of the deposit of the sums and assets not distributed at the end of the liquidation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting, having taken notice of the report by the "commissaire a la liquidation", approves the report of the liquidator and the liquidation accounts. The said report, after signature *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution:

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the "commissaire a la liquidation" for the execution of their mandates.

Third resolution:

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

Fourth resolution:

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who are not present at the end of the liquidation will be deposited at Louis Dreyfus Commodities Suisse S.A., Swissair Centre, 29 route de l'Aéroport PO Box 236, 1215 Genève, Suisse for the benefit of all who it may concern.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed is drawn up in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by the first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le seize du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (Assemblée) des actionnaires de la société anonyme "Global Alternative Energy Europe S.A.", ayant son siège social à 29, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.675, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial

des Sociétés et Associations numéro 399 du 23 février 2006; et dont les et dont les statuts ont été modifiés par la suite (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par M. Serge BERNARD, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme Mme Virginie GOELFF, demeurant à Arlon, comme secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Mme Virginie GOELFF, demeurant à Arlon, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions détenues par eux sont répertoriés sur la liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par le Bureau et les mandataires, resteront jointes à ce procès-verbal.

II. Le capital social de la société anonyme "Global Alternative Energy Europe S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions de un euro et vingt-quatre centimes (EUR 1,24) chacune, intégralement libéré.

III. Il apparaît selon la liste de présence que les vingt-cinq mille (25.000) actions représentant ainsi l'ensemble des actions émises par la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée, afin que l'Assemblée puisse valablement décider de tous les points de l'ordre du jour connus des actionnaires.

IV. Les actionnaires déclarent encore avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée au préalable et ont renoncé à toutes exigences de convocation et formalités.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution:

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à Louis Dreyfus Commodities Suisse S.A., Swissair Centre, 29 route de l'Aéroport PO Box 236, 1215 Genève, Suisse au profit de qui il appartiendra. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mai 2013. Relation: RED/2013/807. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 mai 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013072696/122.

(130089718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

GESTOR Société Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.079.

L'an deux mille treize, le trois juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société anonyme "Fiduo", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 septembre 1996., publié au Mémorial C numéro 613 du 27 novembre 1996, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations Luxembourg sous le numéro B 56248,

ici représentée par deux de ses administrateurs savoir:

a) Madame Susanna FERRON, née le 12 mars 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

b) Monsieur Philippe SLENDZAK, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représenté par Madame Susanna FERRON, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, lesquels peuvent engager ladite société en leur qualité d'administrateurs par leurs signatures conjointes.

ci-après dénommée "le comparant".

Lequel comparant dûment représenté déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "GESTOR Société Fiduciaire", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 146 du 23 mars 1991, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations Luxembourg sous le numéro B 36079.

Ensuite le comparant dûment représenté représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société, et modifie en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que de toutes activités, qui se rattachent directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable, fiscal, économique et financier et de conseil en organisation, y compris la domiciliation de sociétés.

La société pourra entre autre exercer des mandats sociaux, notamment ceux d'administrateur, de gérant ou de liquidateur, ou encore exercer toutes activités concernant l'analyse du fonctionnement des entreprises, le conseil et l'assistance en organisation, planification et gestion d'entreprises, notamment l'étude et l'organisation du traitement automatique de l'information ainsi que la formation professionnelle continue, sans que cette liste ne soit exhaustive.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant ès-qualités qu'il agit a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: FERRON S., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/06/2013. Relation: EAC/2013/7096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2013.

Référence de publication: 2013072716/55.

(130090128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

INFOFIN Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.667.

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente-et-un mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) FCPR Apax France VII, fonds commun de placement à risque, représenté par sa société de gestion, Apax Partners S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75016 Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840 (Apax France VII),

représenté par Anne-Lise Delfanne, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

(2) Altamir Amboise, une société en commandite par actions au capital de 219.259.626 euros, ayant son siège social au 45, avenue Kléber, Paris (75016), identifiée sous le numéro 390 965 895 RCS Paris (Altamir Amboise et, avec Apax France VII, les Associés),

représenté par Anne-Lise Delfanne, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "INFOFIN Participations" (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de titres.

3.2. La Société pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières pour financer l'acquisition, la détention et la gestion des titres.

3.3. La Société pourra accomplir des opérations commerciales et financières courantes qui directement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée de dix ans jusqu'au 31 mai 2023.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation.

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de son mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Si plusieurs gérants sont nommés, (i) ils formeront un conseil de gérance et (ii) seront répartis par l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés en deux catégories (gérants de catégorie A et gérants de catégorie B).

7.3. Les gérants sont révocables ad nutum par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés (y compris au moins un gérant de catégorie A). Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix (y compris la voix d'au moins un gérant de catégorie A). Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, téléfax ou courrier électronique.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par un ou plusieurs associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Souscription et Libération

Apax France VII déclare souscrire 7.125 (sept mille cent vingt-cinq) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire de 7.125 EUR (sept mille cent vingt-cinq euros).

Altamir Amboise déclare souscrire 5.375 (cinq mille trois cent soixante-quinze) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune et les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire de 5.375 EUR (cinq mille trois cent soixante-quinze euros).

La somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.000.- (mille euros).

Résolutions des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés représentant la totalité du capital de la Société adoptent les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois et les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Gilles Rigal, né à Suresnes (France), le 26 mai 1958, dont l'adresse professionnelle est située au 45 avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, en tant que gérant de catégorie A;

(ii) Philippe Leclercq, né à Liège (Belgique), le 18 mai 1968, dont l'adresse professionnelle est située au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

(iii) Laurence Goblet, née à Malmedy (Belgique), le 27 février 1981, dont l'adresse professionnelle est située au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

(b) le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des Associés, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A.-L. DELFANNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25033. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072776/191.

(130089807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

ITSmart S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 177.669.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gerardo LOPEZ FOJACA, gérant, né le 27 décembre 1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen,

Ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 mai 2013.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination «ITSmart S.A. SPF» (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales ou agences aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit dans la commune du siège social. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toute fois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- €), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (400,- €) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société pourra racheter ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le ou les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet par les membres présents à la réunion.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion suivant la vacance, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration ou administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

Art. 7. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande du Président ou de deux administrateurs pour une réunion qui aura lieu au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Chaque convocation devra être établie et envoyée au moins deux jours (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être mentionnés dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Les réunions se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification. Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre ou tous moyens de télécommunication approprié, ces derniers étant à confirmer par écrit.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura les mêmes effets qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration. La date de la résolution écrite sera réputée être la date de la dernière signature apposée par un administrateur. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être signées sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu et pourront être transmises par tout moyen de communication approprié.

Art. 8. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Si la Société compte un administrateur unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et ces statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la Société est engagée en toutes circonstances en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe de deux administrateurs, en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leurs émoluments.

Les commissaires sont rééligibles et sont en tout temps révocables par l'assemblée générale.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou administrateurs de la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou dans tout autre lieu à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique, par le commissaire aux comptes ou le collège des commissaires aux comptes.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite mentionnant l'ordre du jour d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations devront être établies par écrit et envoyées dans les formes et délais prévus par la loi et comportent l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre de jour de toute assemblée générale.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les procès verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau de l'assemblée et par les actionnaires en faisant la demande.

Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividende en cours d'exercice dans le respect des conditions fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Dispositions Générales

Art. 21. Les avis de convocation et communications sont remis ou il y est expressément renoncé et les résolutions écrites sont prises par écrit, email, fax ou tout autre moyen électronique de communication.

Art. 22. Les procurations sont accordées par tous les moyens décrits ci-dessus. Les procurations en relation avec la tenue des réunions du conseil d'administration peuvent également être accordées par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le conseil d'administration.

Art. 23. Les signatures seront manuscrites ou sous forme électronique, à condition les signatures sous forme électronique remplissent toutes les conditions légales pour être jugées équivalentes aux signatures manuscrites. Les signatures des résolutions écrites seront apposées sur un original ou sur plusieurs duplicatas lesquels constitueront ensemble un seul et même document.

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites par Monsieur Gerardo LOPEZ FOJACA, préqualifié.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires est fixé à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Gerardo LOPEZ FOJACA, préqualifié;

- Maître Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, né le 26 septembre 1960 à Stuttgart, Allemagne, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II;

- Maître Jean-Philippe FRANÇOIS, Avocat, né le 10 Février 1979 à Chaumont, France, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II.

3. Est appelé aux fonctions du Président du Conseil d'Administration: Monsieur Gerardo LOPEZ FOJACA, préqualifié;

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

5.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 16, Avenue Marie Thérèse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. LAC/2013/24624. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072791/212.

(130090069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Camarimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.450.

L'an deux mil treize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CAMARIMMO S.A.», établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 107.450,

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 858 du 7 septembre 2005,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2009, publié audit Mémorial C, numéro 207 du 1^{er} février 2010.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Johan GENTIL, employé, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, qui assume également la fonction de scrutateur.

L'assemblée choisit comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à Hesperange,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1) Transfert du siège social de la Société de L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy, à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch, et en conséquence, modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8080 Bertrange, 41, route de Longwy, à L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch et de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gentil, Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22764. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013072511/51.

(130089295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Merck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.672.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of May.

Before us, Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, a company incorporated and existing under the law of Germany, having its registered office at Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, registered with the German Trade Register of the local court of Darmstadt under number HRB 8239,

here represented by Monsieur Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 6 and 7 May 2013.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Merck Holding S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may issue, at any time, preferred shares (hereafter the "Preferred Shares"). Preferred Shares shall have a par value of one euro (EUR 1) each.

Shares shall mean ordinary shares and Preferred Shares collectively.

Holder(s) of Preferred Shares are referred to in these Articles as Preferred Shares holder(s), and the terms "member" or "members" shall mean the holder(s) of the ordinary shares and/or the holder(s) of Preferred Shares, as the context requires.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Each Preferred Share is a preferred Share issued for an indefinite period.

Art. 6. Shares.

6.1. Subject to clauses 6.6, 15.4 and 16.3 of these Articles, each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per Share. In case of joint ownership on one or several Share(s) the members shall designate one (1) owner by Share.

6.3. The Preferred Shares may not be converted into ordinary shares.

6.4. Shares are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.5. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.6. The Company may redeem its own Shares, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

Subscribed and fully paid-up Preferred Shares may be redeemed, in whole or in part, at any time at the option of the managers of the Company pursuant to clause 8.2. (v) or clause 9, as the case may be, of the Articles in accordance with the provisions of the Law until the twentieth (20th) anniversary of the date of issuance of the Preferred Shares and approved by the Member(s) of the Company pursuant to clause 11. (vii) of the Articles in accordance with the provisions of the Law. After the twentieth (20th) anniversary of the date of issuance of the Preferred Shares, the option to redeem the Preferred Shares will expire.

Except as provided otherwise (i) in these Articles or, alternatively, (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the holder(s) of the Preferred Shares, the redemption price of each outstanding Preferred Shares to be redeemed will be, at the sole discretion of the Company, paid in cash or in kind and will be equal to the total of (a) the subscription price of the said Preferred Shares to be redeemed as paid by the Preferred Shares holder(s) at the time of issue plus (b) any unpaid Accumulated Yield (as defined in clause 15.4 of these Articles) on each Preferred Share to be redeemed through to the date of redemption to the extent such unpaid Accumulated Yield does not exceed the Company's net profit determined in accordance with Luxembourg GAAP on a stand-alone basis ("Profit") and Profit carried forward accrued during the time of existence of the respective Preferred Shares (the "Redemption Price").

Notwithstanding the above paragraph, the Redemption Price cannot exceed the nominal value of the redeemed Preferred Shares plus the amount available for distribution.

Redemption Procedure: Except as otherwise provided, as an alternative, in a written agreement which may be entered into among the Company and the Preferred Shares holder, at least ten (10) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by the Company by registered mail or fax or e-mail to the registered Preferred Shares holder, at its address shown in the register of members, notifying such Preferred Shares holder of the number of Preferred Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit the Preferred Shares to the Company for redemption. The Redemption Price of such Preferred Shares shall be payable to the order of the holder of Preferred Shares whose name appears on the register of members as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such member before the redemption date.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with clauses 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each Share entitles to one (1) vote. The Preferred Shares carry full voting rights same as the ones related to the ordinary shares.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) April of each year and ends on the thirty-first (31st) March of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 p.m. at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Statutory auditor - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several approved auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire), if any and approved auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire) and the approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. Subject to clause 15.4 of these Articles, the general meeting of members has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

15.4. The holder(s) of Preferred Shares is/are entitled to receive a yield per Preferred Share per annum out of the Profit or Profit carried forward accrued during the existence of the respective Preferred Shares, which varies in whole or in part with reference to the 3-month-LIBOR interest rate, adjusted quarterly, plus a base amount to be determined at issuance (the "Accumulated Yield"), which will accumulate as from the date of issuance of the Preferred Shares by the Company and be calculated assuming a year of 365 or 366 days.

The distribution of the Accumulated Yield is only due if and to the extent a dividend or an interim dividend out of Profit or Profit carried forward accrued during the existence of the respective Preferred Shares is declared, pursuant to above clause 15.2 or clause 15.3 of these Articles, as the case may be. For avoidance of doubts, there is no obligation of the Company to pay to the Preferred Shares holder(s) the Accumulated Yield until the decision to distribute a dividend is made by the competent organ of the Company. In other words, the Accumulated Yield does not constitute a claim toward the Company until a dividend or an interim dividend is declared.

The distribution of the Accumulated Yield is only permissible to the extent of sufficient Profit or Profit carried forward accrued during the existence of the respective Preferred Shares. Except if distribution is declared pursuant to the above clauses 15.2 and 15.3, any unpaid Accumulated Yield on the Preferred Shares will accumulate and shall be payable only (i) upon the redemption of the Preferred Shares or (ii) upon the liquidation, dissolution or winding up of the Company, as provided by clause 16.3 of these Articles.

To the extent the Profit or Profit carried forward accrued during the existence of the respective Preferred Share are insufficient, the unpaid Accumulated Yield will be carried forward and will be added to the Accumulated Yield of the following financial years. Even though the Accumulated Yield is carried forward, the Company will not have a legal obligation to pay dividend/interim dividend to the holder(s) of the Preferred Share(s), unless a distribution of dividend is declared pursuant to clauses 15.2 and 15.3 of these Articles.

No dividend or interim dividend shall be distributed to the holder(s) of the ordinary shares until the Accumulated Yield has been fully paid to the Preferred Shares holder(s).

Notwithstanding the above clauses 15.3 and 15.4 of the Statutes, the Company may only declare dividends subject to existence of sufficient amounts available for distribution.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. Subject to clause 16.3 of these Articles, the surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the Shares held by each of them.

16.3 Subject to the terms of the present Articles, in the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the Preferred Shares holder(s) will be entitled to the applicable subscription price of each Preferred Share plus an amount, payable in cash or in kind, equal to any unpaid Accumulated Yield to the extent such unpaid Accumulated Yield does not exceed the Company's Profit and Profit carried forward accrued during the time of existence of the respective Preferred Share (the "Preferred Liquidation Proceeds").

The Preferred Liquidation Proceeds are only payable to the Preferred Shares holder(s) to the extent that the Company has sufficient sums available for distribution. If the sums available for distribution are insufficient to pay the whole amount of the Preferred Liquidation Proceeds, the holder(s) of ordinary shares will not receive any other distribution.

The Preferred Liquidation Proceeds, if any, will be made to the holder(s) of Preferred Shares, prior to the payment of any liquidation proceeds to the holder(s) of ordinary shares.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st March 2014.

Subscription and Payment

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, prenamed, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares.

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,750).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

a. Mr Armin Gembruch, born in Herten (Germany), on 20 January 1976, residing at Nauroder Str. 74a, 65191 Wiesbaden, Germany, as category A manager of the Company.

b. Mr Mario Di Stefano, born in Stuttgart (Germany), on 26 September 1960, with professional address at SM DI STEFANO MOYSE, Avocats a la Cour, 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the proxyholder of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French texts, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, une société constituée sous les lois allemandes, ayant son siège social à Frankfurter Str. 250, 64293 Darmstadt, enregistrée au Registre du Commerce allemand du Tribunal de Darmstadt sous le numéro HRB 8239,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en dates des 6 et 7 mai 2013.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Merck Holding S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la

loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut à tout moment émettre des parts préférentielles (les "Parts Préférentielles"). Les Parts Préférentielles auront une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Parts signifient les parts ordinaires et les Parts Préférentielles collectivement.

Les propriétaires des Parts Préférentielles sont indiqués dans les statuts comme les associés des Parts Préférentielles, et les termes «associé» ou «associés» désigneront les propriétaires des Parts et/ou les Associés des Parts Préférentielles, selon le contexte.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Chaque Part Préférentielle correspond à des parts préférentielles émises pour une durée indéterminée.

Art. 6. Parts.

6.1. Sous réserve des articles 6.6, 15.4 et 16.3 des Statuts, chaque part donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts existantes.

6.2 Les parts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part.

6.3. Les Parts Préférentielles ne peuvent pas être converties en parts ordinaires.

6.4 Les parts sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.5 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6 La Société peut racheter ses propres parts à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Les Parts Préférentielles émises et entièrement libérées peuvent être rachetées, partiellement ou totalement, à n'importe quel moment, à la discrétion de la Société sur décision du conseil de gérance de la Société conformément à l'article 8.2.(v) ou à l'article 9, selon le cas, des Statuts conformément aux dispositions de la Loi jusqu'à la date du vingtième (20^{ème}) anniversaire de la date d'émission des Parts Préférentielles et sur approbation des associés de la Société conformément à l'article 11. (vii) des Statuts et aux dispositions de la Loi. Après le vingtième (20^{ème}) anniversaire de la date d'émission des Parts Préférentielles, l'option de rachat des Parts Préférentielles expirera.

Sauf disposition contraire prévue (i) par les présents Statuts ou (ii) par un accord écrit qui peut être conclu entre la Société et l'Associé des Parts Préférentielles, le prix de rachat de chaque Part Préférentielle rachetée restant due sera, à la seule discrétion de la Société, payé en numéraire ou en nature et sera égal à la somme (a) du prix de souscription desdites Parts Préférentielles rachetées tel que payé par l'Associé des Parts Préférentielles au moment de leur émission plus (b) tout Rendement Accumulé (comme défini à l'article 15.4 des Statuts) mais impayé sur chaque Part Préférentielle rachetée à la date de rachat, dans la mesure où ce Rendement Accumulé impayé n'excède pas le profit net de la Société déterminés selon les Standard Comptables luxembourgeois sur une base individuelle (le «Profit») ainsi que le Profit reporté accumulé durant l'existence desdites Parts Préférentielles (le «Prix de Rachat»).

Nonobstant le paragraphe précédent, le Prix de Rachat des Parts Préférentielles ne peut excéder la valeur nominale des Parts Préférentielles rachetées plus le montant disponible pour distribution.

Procédure de Rachat: Sauf disposition contraire d'un contrat écrit conclu entre la Société et l'Associé(s) des Parts Préférentielles, une notification écrite sera envoyée par la Société par lettre recommandée ou téléfax ou courrier électronique, à l'Associé des Parts Préférentielles au moins dix (10) jours avant la date de rachat, à l'adresse indiquée dans le registre des associés, notifiant à l'Associé des Parts Préférentielles le nombre de Parts Préférentielles devant être rachetées et indiquant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires afin de soumettre les Parts Préférentielles à la Société pour leur rachat. Le Prix de Rachat de ces Parts Préférentielles sera payable à l'ordre de l'Associé des Parts Préférentielles dont le nom figure sur le registre des associés comme leur propriétaire sur le compte en banque tel que fourni à la Société par cet associé avant la date de rachat.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités

et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part donne droit à un (1) vote. Les Parts Préférentielles jouissent pleinement des mêmes droits de vote que ceux attachés à des parts ordinaires.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) avril de chaque année et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises agréé.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréé, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) / réviseurs d'entreprise agréé et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) / réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Sous réserve de l'article 15.4 des Statuts, l'assemblée générale des associés a un pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle peut en particulier affecter ces profits au paiement d'un dividende ou les transférer à la réserve ou un report.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

15.4. L'Associé(s) des Parts Préférentielles a/ont le droit de recevoir un rendement annuel par Part Préférentielle détenue, sur le Profit ou Profit reporté, accumulé durant l'existence desdites Parts Préférentielles, qui varie totalement ou partiellement en fonction du taux d'intérêt LIBOR 3 mois et qui est ajusté trimestriellement, plus un montant de base qui sera déterminé le jour de l'émission (le "Rendement Accumulé"). Ce rendement court de manière journalière à partir de la date d'émission des Parts Préférentielles par la Société et sera calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas.

La distribution du Rendement Accumulé est uniquement due si un dividende ou un dividende intérimaire est déclaré, sur le Profit ou le Profit reporté accumulé durant l'existence desdites Parts Préférentielles et ce conformément aux dispositions des articles 15.2 ou 15.3 ci-dessus, selon le cas. Pour éviter tout doute, il n'y a aucune obligation pour la Société, de payer à l'Associé(s) des Parts Préférentielles le Rendement Accumulé jusqu'à ce qu'une décision de distribuer un dividende est prise par un organe compétent de la Société. En d'autres termes, le Rendement Accumulé ne constituera en aucun cas une créance envers la Société jusqu'à ce qu'un dividende ou un dividende intérimaire soit déclaré.

La distribution du Rendement Accumulé est uniquement possible dans la mesure où il y a suffisamment de Profit ou Profit reporté, accumulé durant l'existence desdites Parts Préférentielles. Sauf si une distribution est déclarée conformément aux articles 15.2 et 15.3 ci-dessous, tout Rendement Accumulé mais impayé sur les Parts Préférentielles sera payable uniquement (i) au moment du rachat des Parts Préférentielles ou (ii) au moment de la liquidation, dissolution ou radiation de la Société, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

Dans le cas où le Profit ou le Profit reporté accumulé durant l'existence desdites Parts Préférentielles est insuffisant, le Rendement Accumulé impayé sera reporté et ajouté au Rendement Accumulé des années suivantes. Même dans le cas où le Rendement Accumulé serait reporté, la Société ne sera pas soumise à une obligation légale de payer un dividende/dividende intérimaire à l'Associé(s) des Parts Préférentielles, sauf si une distribution de dividende est déclarée conformément aux articles 15.2 et 15.3 de ces Statuts.

Aucun dividende ou dividende intérimaire ne sera versé à l'Associé(s) des parts ordinaires jusqu'à ce que le Rendement Accumulé soit payé entièrement à l'Associé(s) des Parts Préférentielles.

Nonobstant les articles 15.3 et 15.4 des Statuts, la Société pourra uniquement déclarer des dividendes à condition qu'il existe un montant disponible et distribuable suffisant.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts détenues par chacun d'entre eux.

16.3 Sous réserve des dispositions du présent article, en cas de liquidation, dissolution ou radiation de la Société, après le paiement des dettes envers des tiers ou passifs de la Société, ou dépôt de fonds à cette fin, l'Associé de Parts Préférentielles aura seulement droit au prix de souscription applicable sur chaque Part Préférentielle ajouté du montant, payable en numéraire ou en nature, limité à tout Rendement Accumulé mais impayé, dans la mesure où ce Rendement Accumulé impayé n'excède pas le Profit ou le Profit reporté, accumulé durant l'existence desdites Parts Préférentielles (les «Produits de Liquidation Préférentiels»).

Les Produits de Liquidation Préférentiels est payable à l'Associé des Parts Préférentielles uniquement si la Société a suffisamment de montant distribuable disponible. Si les montants distribuables sont insuffisants pour payer la totalité des Produits de Liquidation Préférentiels, l'Associé(s) des parts ordinaires ne recevra aucune autre distribution.

Les Produits de Liquidation Préférentiels, s'il y en a, seront versés à l'Associé(s) des Parts Préférentielles, avant le paiement de tout produit de liquidation à l'Associé(s) des parts ordinaires.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 mars 2014.

Souscription et Libération

Merck Internationale Beteiligungen GmbH, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts.

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

a.- Monsieur Armin Gembruch, né à Herten (Allemagne), le 20 janvier 1967, demeurant à Nauroder Str. 74a, 65191 Wiesbaden (Allemagne), comme gérant de catégorie A de la Société.

b.- Monsieur Mario Di Stefano, né à Stuttgart (Allemagne), le 26 septembre 1960, ayant son adresse professionnelle au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 2a Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Mondorf-les-Bains (Grand duché de Luxembourg), à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2013. REM/2013/800. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072876/669.

(130090180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

DELFILUX, Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 21.807.

L'Assemblée Générale en date du 3 juin 2013 a:

- renouvelé le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Adrien SEGANTINI, domicilié à Landelies (Belgique), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Signature.

Référence de publication: 2013072681/11.

(130089709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

MDN SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 157.036.

L'an deux mille treize, le deux mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MDN SA", ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 100, rue Rollingergrund, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.036, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 5 janvier 2011,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ekatrina DUBLET, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Constat que le capital social a été libéré intégralement.

2.- Transfert du siège social avec effet au 1^{er} avril 2013 vers L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff, 10, et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate sur base d'un Procès-verbal du Conseil d'administration que le capital social a été libéré intégralement au 2 janvier 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} avril 2013, vers L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff, 10, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Rambrouch."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekatrina DUBLET, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2013. Relation GRE/2013/1939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013072903/59.

(130089726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Graal Soft Sàrl (GB), succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 107.424.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de GRAAL SOFT Sàrl (GB) Succursale de Luxembourg tenue au siège social le 12 Décembre 2009 à 09 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la radiation de la personne ayant le pouvoir d'engager la société à savoir Monsieur FAURE-BRAC Guillaume, ayant son adresse au 28, Avenue de la Peypine Parc des 7 Collines F-13000 Marseille et décide de nommer Monsieur Yves ACHER, ayant son adresse au 356, rue de la Boulogne F-30290 Laudun l'Ardoise comme administrateur.

Ces décisions prendront effet à partir du 1^{er} Janvier 2010.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Christian DAZZI / Guillaume FAURE-BRAC / Yves ACHER.

Référence de publication: 2013072698/19.

(130089934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 mai 2013 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Jean-Paul Gennari, Guy Reiter, Ferenc Schnitzer et Rudolf Kömen en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Ferenc Schnitzer, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalandergasse, CH-8045 Zurich

KPMG Luxembourg S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013072499/27.

(130089799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2013.
